

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 27 Août 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
 Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Elodie VIREY, Adjoint.
 Michel BERGER - Monique ROUSSIAU - Régis MONNIER - François TARTARY Yann
 PROPHETE- Karine RODRIGUEZ

Absents excusés :

 Françoise FEY L'HERISSON pouvoir à Didier THIEBAUT
 Jean-Philippe LOUIS pouvoir à Bernard VETTRAINO
 Eddy BERNARDI pouvoir à Elodie VIREY
 Bruno FAVIER

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Karine RODRIGUEZ a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la séance, M. le Maire précise que l'ordre du jour sera légèrement modifié et le chapitre Achat de terrain sera vu en fin de séance permettant ainsi à M. Régis MONNIER de ne pas assister au débat.

I .TRAVAUX EN COURS

M. le Maire fait un tour d'horizon des travaux réalisés pendant l'été, soit :

- Grille en bas du Suchot :
- Peintures des fenêtres et portes de l'école maternelle
- Maison MEYA – parking : le permis de construire a été accordé avec un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France : Le Conseil Municipal charge M. le Maire de prévenir M. JUVENELLE – Architecte afin qu'il lance les appels d'offre pour que les travaux soient réalisés avant l'hiver.
- Chemin de la Chevêtrée :
Après avoir pris connaissance des devis présentés et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par 11 voix pour et 2 abstentions,
RETIENT l'Entreprise DOSSOT pour l'aménagement du Chemin de la Chevêtrée en enrobé pour l'écoulement des eaux d'un montant de 16.472 € H.T. -19.700.51 € TTC.
DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif
SOLLICITE une subvention du C.I.V.C.
AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce dossier.
PRECISE que les travaux devront être terminés avant le 30 Novembre 2012.

- Grand Pont :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés
RETIENT la proposition de prix de l'Entreprise ROUSSEY d'un montant de 10.310.44 € HT – 12.331.29 TTC pour les travaux de pose de bordure Chemin du Grand Pont
AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce dossier
PRECISE que ces travaux n'incluent pas la réfection du parapet faisant l'objet d'autres devis et qu'avant de commencer ces travaux, le parapet devra être refait.

- Rues de l'Eglise et de Derrière l'Eglise :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés
RETIENT la proposition de prix de l'Entreprise ROUSSEY d'un montant de 9.770.85 € H.T. - 11.685.94 TTC pour les travaux de réfection de voirie Rue de l'Eglise et de Derrière l'Eglise.
PREVOIT également qu'un enduit bicouche comme dans les autres rues soit réalisé dans la Ruelle des Iris représentant 65 m2 à 5.23 € H.T. le m2.
AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Toiture cave et toilettes MDA :
La toiture de la cave est réalisée, mais pour ce qui est de la toiture des toilettes un délai supplémentaire est demandé pour la livraison des matériaux. A ce jour, aucun travaux n'a été facturé à la Commune

II .LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire informe les membres présents que devant l'urgence de la situation, il a relogé temporairement M. Frédéric BRAUX, sa compagne et ses trois enfants dans le logement communal.

Devant le délicat de ce dossier et la prévision du devenir à court terme de ce logement (cantine scolaire) M. le Maire encourage les membres du Conseil Municipal à aider la Famille BRAUX à se reloger et prendra contact avec Mme THIERRY Assistante Sociale pour connaître le suivi de ce dossier.

III. PERSONNEL.

** Cantine et garderie scolaire :*

M. le Maire informe les membres présents que pour assurer le service à la cantine et la garderie scolaire, la Commune et le RPI ont eu recours à deux emplois aidés, CUI pour 9 mois pris en charge à 70 %. Ces deux personnes sont Nathalie JACQUENET pour la cantine et Justine DUREY pour la garderie scolaire.

** Transport Scolaire et ménage des bâtiments communaux :*

Concernant le remplacement d'Emilie JAUD, actuellement en poste au Transport Scolaire et ménage dans les bâtiments communaux, celui-ci se termine le 30 Septembre 2012.

Considérant les modifications du 12 août 2012 apportées au recrutement de personnes éligibles aux contrats aidés et devant l'urgence et la nécessité du service, M. le Maire propose, en accord avec la personne concernée, de transformer le poste d'ATSEM actuellement à 29.50 h hebdomadaires en poste à 35 h hebdomadaires pour assurer le transport scolaire à compter du 1^{er} Octobre 2012 et précise qu'il faut saisir le Comité Technique Paritaire pour avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE la transformation du poste d'ATSEM actuellement à 29.50 h hebdomadaires en poste à 35 h hebdomadaires pour assurer le transport scolaire à compter du 1^{er} Octobre 2012.

CHARGE M. le Maire de saisir le Comité Technique Paritaire pour avis et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place du service.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Mise à disposition main d'œuvre

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services d'entretien des bâtiments communaux,
Considérant la proposition de l'Association Intermédiaire du Cœur au Travail par la mise à disposition de main d'œuvre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'avoir recours à la mise à disposition de main d'œuvre par le biais de l'Association Intermédiaire du Cœur au Travail au taux horaire de 16.52 € + cotisation annuelle de 25 €.

DIT que les crédits ont été prévus au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à ce dossier.

* Agent Technique Territorial :

M. le Maire informe les membres présents que l'Agent Technique Communal doit, pour cause de soucis de santé, être absent pour environ 6 semaines.

Considérant la nécessité du service, il a eu recours à un contrat à durée déterminée en remplacement de la personne indisponible pour maladie. Ce contrat a été établi entre la Commune et Renaud WOLL à compter du 05 Septembre 2012.

IV. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de **75 €** aux associations suivantes :

- Sapeurs-Pompiers de Landreville
- Maison Pour Tous de Landreville
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Syndicat d'Initiative de Landreville

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2012.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VI. RENOUVELLEMENT PHOTOCOPIEUR

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis présentés, M. le Maire propose une réunion de travail autour de ce dossier afin de déterminer les meilleures conditions. Michel BERGER se propose pour y participer.

VII. COMPTE RENDU DE COMMISSIONS.

1. Voirie Rurale

Bernard VETTRAINO informe que les travaux prévus ont été réalisés.

Jean-Luc GALLEY demande qu'il soit vu une branche en travers du Grand Pont.

Régis MONNIER : retirer les embâcles du bief, à voir avec le Syndicat de la Vallée de l'Ource.

2. Comité Fleurissement Départemental

Elodie VIREY donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec le Conseil Général, il en ressort le manque d'effort des habitants pour restaurer et fleurir leurs façades et que tant que les travaux de voirie ne seront pas terminés la fleur ne sera pas accordée.

Un prix d'encouragement a malgré tout été décerné à la Commune.

3. Visite QualiConsult

M. le Maire rend compte de la visite de QualiConsult et précise qu'un compte-rendu sera fait et transmis à la Commune.

4. P.L.U.

M. le Maire rend compte de la réunion qu'il a eu début août avec Benjamin LUNEAU remplaçant Guillaume PATRIS du CDHU. Afin de finaliser le PLU pour la constitution du dossier d'arrêt, la Commission Urbanisme se réunira le 10 Septembre 2012 à 10 H.

5. Aménagement Derrière l'Eglise

M. le Maire présente aux membres présents le projet de l'Aménagement Derrière l'Eglise proposé par le Cabinet Juvenelle. Une première estimation financière est de 372 000 € TTC. Des modifications ont été demandées lors de la présentation du projet. Le Conseil Municipal approuve ce projet mais précise qu'il sera réalisé par tranches.

Régis Monnier demande s'il serait possible de traiter séparément la démolition des deux maisons et déplacer le transformateur.

VIII. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Servitude Ville de Troyes

M. le Maire donne lecture d'un courrier informant l'avis d'ouverture d'enquête publique relative à l'instauration d'une servitude autour du tracé de l'aqueduc d'alimentation en eau potable de la Ville de Troyes du lundi 1^{er} octobre au mardi 16 octobre 2012 inclus. Un dossier et un registre d'enquête sera à la disposition du public qui pourra consigner ses observations pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

- Vérification des installations sportives

Considérant la nécessité de vérification des installations sportives et aire de jeux, le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre contact avec DEKRA pour réaliser ce contrôle.

- Assurance Commune/Maison MEYA

Bernard VETTRAINO rend compte du rendez-vous fixé par les assurances concernant les dégâts occasionnés sur le mur de M. et Mme Dominique RODRIGUEZ.

Voir le Cabinet JUVENELLE pour que les travaux soient réalisés avant l'hiver.

- Agence postale

M. le Maire informe les membres présents qu'il a été contacté et a reçu des personnes de la Banque Postale concernant le devenir de l'Agence postale actuellement au Petit Casino.

- Salon de la photographie argentique

M. le Maire donne lecture du courrier de M. PHILBERT remerciant la Commune pour la mise à disposition de la salle et prêt du matériel.

IX. QUESTIONS DIVERSES.

- Karine RODRIGUEZ signale qu'une personne jette ses bouteilles vides soit sur le terrain de l'Espace Chaussin ou dans le ruisseau et demande à ce qu'un courrier lui soit adressé en ce sens.
- Yann PROPHETE informe que l'assemblée générale de l'OTEE aura lieu le 06 septembre prochain et que les membres s'étaient revus en assemblée auparavant afin de valider les statuts.
- Régis MONNIER demande quelques précisions sur les points suivants :
 - mur de l'ancien cimetière : sécurité pour les enfants.
 - acquisition et enlèvement de panneaux de voirie : en cours
 - passage surélevé devant l'Espace Chaussin : contacter SCREG
 - écluse au centre du village : le dossier sera revu après les vendanges.

M. Régis MONNIER quitte la séance il est donc passé au point

V. Achat de Terrain

M. le Maire donne lecture de la réponse de l'Indivision Fournier à la proposition que la Commune avait faite lors de la dernière séance de conseil municipal. L'Indivision Fournier propose de nous vendre 8000 m² dans la parcelle 263 lieudit la Canne au prix de 7.60 € le m².

Considérant que la différence de tarif étant largement compensée par la valorisation future donnée au par la viabilisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 3 abstentions

DECIDE de rester sur la proposition initiale soit 8000 m² à 6 € le m².

CHARGE M. le Maire d'en informer par courrier l'Indivision Fournier.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 56.

La prochaine réunion sera fixée au 10 ou 17 Octobre 2012 (en fonction des vendanges) à 20 h 30.